



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 248

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les souhaits des professionnels du bâtiment concernant la réforme du code des marchés publics. Les professionnels du bâtiment souhaitent que soit prise en compte l'interdiction des offres anormalement basses et que des moyens soient donnés pour en assurer une détection efficace. De plus, ils souhaitent que des critères objectifs soient définis pour permettre l'élimination de toute offre suspecte. Il lui demande donc quelle est sa position par rapport à ces propositions réalistes.

Texte de la réponse

La réforme du code des marchés publics, objet d'un projet de loi préparé par le précédent gouvernement, nécessite des approfondissements sur plusieurs points. En tout état de cause, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, compétent en la matière, a pris en charge ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 248

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2209

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2997